

Rapport du Président du Conseil Régional à l'Assemblée Plénière

Réunion des 23 et 24 juin 2011

Titre : Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) 2011-2014

I/ CONTEXTE GENERAL - PREALABLE:

- 1. L'éducation, la formation et l'orientation sont des enjeux fondamentaux pour les habitants et les territoires. Des progrès importants ont été accomplis ces dernières années, tant en termes d'élévation de niveau de qualification que de structuration de l'offre de services. La région Centre reste cependant marquée par trois caractéristiques qui sont autant de défis à relever. Le niveau de qualification des habitants demeure inférieur à la moyenne nationale puisque la population régionale est faiblement diplômée (près de 33% de la population en région Centre, âgée de 15 ans ou plus et ayant terminé ses études, détient un diplôme au moins égal au baccalauréat, contre 38.2 % en France¹). L'étendue de la région et le caractère rural ou semi-rural de certains territoires rendent également difficile l'accès à la formation. Les formations proposées sur les territoires, étroitement liées aux histoires sociales et économiques des territoires, ne sont parfois plus en phase avec les besoins de bassin de vie.
- 2. Cela crée un devoir d'agir pour conforter la place de l'orientation et de la formation tout au long de la vie dans le quotidien des habitants. La Région Centre veut être à la hauteur des attentes et des besoins de nos concitoyens, en ayant cette ambition partagée de créer une « société régionale de la connaissance ». Il s'agit de construire, avec l'ensemble des partenaires régionaux, une REGION APPRENANTE où la formation s'adapte aux besoins de chacun, où le recours à la « formation qualifiante » devient un réflexe pour chacun tout au long de la vie, et où chacun dispose des moyens nécessaires pour ce faire. Cette ambition vise autant l'épanouissement personnel et professionnel des hommes et des femmes de notre région, qu'à leur garantir un parcours de vie au sein d'une société capable de relever les défis socio économiques auxquels nous sommes confrontés.
- 3. L'éducation, la formation et l'orientation sont des champs d'intervention importants de la collectivité régionale, qui restent cependant partagés avec l'Etat et les partenaires sociaux. Lorsqu'elle élabore un Contrat de plan régional pour le développement des formations professionnelles (CPRDFP) ambitieux, signé avec l'Etat, la Région Centre se donne la mission d'impulser et d'animer les progrès en mobilisant tous les acteurs qui répondront aux priorités des habitants et des territoires, et en misant sur la force créative qu'incarne le dialogue social.

¹ Sources: Insee, Recensements de la Population de 2007, exploitations principales.

- 4. Le CPRDFP n'en reste pas moins un exercice complexe, contraint par la loi, pour une période trop courte et selon une méthode très institutionnelle et restrictive. La Région Centre a choisi de s'émanciper de ces injonctions « court termiste » et d' « entre soi », en nourrissant les travaux du CPRDFP par les ambitions et le caractère participatif du Schéma régional d'aménagement et de développement durable 2020 (SRADDT). De plus, elle inscrira dans le SRADDT son ambition de prendre en compte et de faire évoluer l'ensemble des voies de formation, et non pas seulement la formation professionnelle, telle qu'elle n'a pu le partager avec l'Etat au cours de l'élaboration du CPRDF« P » : ce « P » auquel l'Etat n'a voulu déroger.
- 5. La Région désapprouve des orientations nationales dommageables qui sont déclinées localement : retour en force d'un Etat régalien qui « surveille », transfert de charges et réduction des ressources des collectivités, remise en causes des moyens pour assurer les missions du service public de l'éducation, etc. A titre d'exemple, la Région assume et assumera sa compétence en matière d'apprentissage mais ne peut, ni ne doit se substituer aux compétences de l'Etat dans les lycées professionnels qui facilitent l'accès à un socle de connaissances générales suffisamment larges pour permettre aux jeunes de mieux s'adapter aux évolutions professionnelles.

II - PRESENTATION DU CPRDFP ET ELEMENTS D'APPRECIATION

- 6. La *loi pour l'orientation et la formation tout au long de la vie* du 24 novembre 2009 (art. 57) a fait évoluer le cadre institutionnel de la coordination des politiques et interventions régionales en matière de formation. Le précédent plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF) a été remplacé par un contrat de plan régional pour le développement des formations professionnelles (CPRDFP), qui détermine les objectifs communs aux différents acteurs régionaux pour l'évolution de la formation professionnelle des jeunes et des adultes sur le territoire. Il s'agit d'un contrat signé, d'une part entre la Région représentée par son président après avis du CESER et adoption par l'Assemblée régionale-, d'autre part par l'Etat représenté par le préfet de région et le recteur. Ce contrat doit être élaboré avant juin 2011, pour la période 2011-2014.
- 7. Forte de son expérience antérieure sur le PRDF, la Région a pris à bras le corps cette responsabilité dès juin 2010, dans le respect des nouvelles dispositions introduites par la loi et en étant plus ambitieuse que le législateur².
- 8. **En termes de méthode** tout d'abord, la Région Centre a misé sur l'outil CPRDFP pour développer la capacité des acteurs du système de la formation à co-construire leur feuille de route stratégique au profit des habitants et des territoires. La collectivité a ainsi créé une **démarche participative** inscrite dans les perspectives de plus long terme du SRADDT 2020, avec différents points forts³:
 - un **appel à contributions** en direction des institutionnels et une **enquête** auprès des acteurs et des habitants ;
 - l'animation de neuf groupes de travail pilotés par des élus régionaux, qui ont formulé des préconisations thématiques tournées vers l'action :

² Rapport du Président du Conseil régional à l'assemblée plénière, réunion des 24 et 25 juin 2010, Proposition de démarche partenariale pour élaborer le Contrat de plan régional pour le développement des formations.

³ Les différentes productions ont été regroupées en un « e-corpus » des contributions sur etoile, partie professionnelle, rubrique CPRDF / Contrat : http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/pid/3580

- o Prospective 2020 : quelles formations pour quels emplois ?
- o Service public de l'orientation et accompagnement en région
- Formation initiale, formation professionnelle, qualification professionnelle et alternance
- o Formations sanitaires et sociales
- o Formations culturelles
- Sécurisation des parcours professionnels et VAE
- Egalité d'accès à la formation
- Egalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations ;
- la tenue de forums participatifs sur l'orientation et la formation tout au long de la vie, comme le forum régional du 23 novembre à Tours ou bien encore les ateliers formation dans chacun des 23 forums territoriaux ;
- l'animation d'une écriture partagée au sein de la commission « C+FOR » du Comité de coordination régionale emploi formation professionnelle (CCREFP), pour finaliser un texte pour le CPRDFP ;
- au total, ce sont donc près de <u>600 acteurs</u> qui se sont mobilisés pour construire le CPRDFP;
- pour les contractants, mais également pour l'ensemble des acteurs impliqués, la signature du texte est l'étape conditionnant le passage à la mise en œuvre opérationnelle du contrat.
- 9. La Région a été ambitieuse sur le fond, les travaux participatifs et les négociations ont permis de réunir les partenaires autour de priorités et avec des engagements concrets qui demain viendront répondre aux besoins de nos concitoyens.
- 10. Porteur du **message fort et performatif, « bâtissons ensemble une région apprenante »**, le CPRDFP doit être le catalyseur du réflexe « formation qualifiante » pour les habitants et les territoires. Il souligne cette volonté partagée des signataires de se mobiliser, de mobiliser les moyens nécessaires, d'expérimenter de nouvelles solutions et de mettre en articulation les différents dispositifs de formation dont ils sont responsables au service d'une meilleure efficacité et au profit de tous les apprenants, pour des résultats concrets et palpables au plus proche des territoires.
- 11. Ce message s'articule autour de trois clés de lecture, déclinées en vingt fiches pour l'action opérationnelle (en annexe du contrat) :
 - Mieux former pour l'avenir. En formation initiale, le CPRDFP doit permettre l'acquisition d'un niveau de culture générale favorisant la réussite de tous les jeunes. L'élévation du niveau des qualifications, amorcée depuis le PRDF de 2003, doit rester une priorité. Ce renforcement du niveau des qualifications accompagnera les parcours des habitants vers la réussite, et leur donnera les atouts d'un développement personnel et d'une meilleure insertion professionnelle. Le service public d'éducation, de formation et d'orientation, devra en même temps répondre aux besoins en qualification selon l'évolution des filières socioéconomiques. Une attention toute particulière sera ainsi portée aux besoins des TPE et PME, qui fondent la structure économique du territoire.
 - Favoriser l'égalité d'accès à la formation. Différents facteurs freinent l'accès des habitants à la formation – un déficit d'information, un éloignement géographique, des comportements discriminatoires, etc. Le CPRDFP doit contribuer à lever ces différents obstacles, et ainsi favoriser l'égalité d'accès des habitants à la formation.

- Promouvoir l'innovation dans la formation. Le CPRDFP doit impulser une meilleure rencontre entre l'offre de formation et les besoins actuels et à venir de formation, en s'appuyant systématiquement sur les observatoires socio économiques de notre territoire pour avoir une vision des évolutions des métiers et des secteurs, des changements que cela suppose pour l'appareil de formation. L'innovation en formation revêt différentes formes (pédagogiques, techniques, de partenariat...) et sera un moyen privilégié pour répondre aux besoins identifiés.
- 12. Le contrat définit ainsi les engagements réciproques de la Région et de l'Etat, partagés avec les partenaires sociaux. C'est tout l'enjeu du CPRDF : se fixer des lignes claires pour le partenariat, mettre en synergie nos interventions. De manière générale, les travaux d'élaboration se sont bien déroulés et l'implication des partenaires doit être soulignée, y compris de la part des représentants de l'Etat. L'apport aux travaux des représentants élus aux CESER et des partenaires sociaux est indubitable, ils doivent en être remerciés. La qualité de ces collaborations est à l'honneur de notre partenariat et, je l'espère, de bon augure pour faire bouger les lignes. Dès à présent, nous devons passer à la mise en œuvre des engagements, entrer dans l'action : il s'agit d'engager la déclinaison en un programme annuel d'application du CPRDFP, de conduire une démarche responsable en intégrant pleinement les enjeux de l'évaluation, etc.
- 13. Pour autant, l'action de la collectivité régionale ne saurait se limiter à ce qui a pu être contractualisé dans le CPRDFP. En effet, il aurait été souhaitable de construire un CPRDF global, qui ne se restreigne pas de lui-même aux seules filières professionnelles concernant la formation et le décrochage scolaire, qui définisse les moyens dédiés à chaque action, etc. Autant d'éléments que la Région s'acharnera à mettre en place plus largement au titre de son intervention propre, notamment avec les mesures phares de la mandature comme le Contrat régional pour l'emploi et la qualification (CREQ) et le Pacte de continuité professionnelle.

III - PROPOSITIONS DU PRESIDENT

Je vous demande de :

⇒ d'approuver et de m'habiliter à signer le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles joint en annexe ;

François BONNEAU